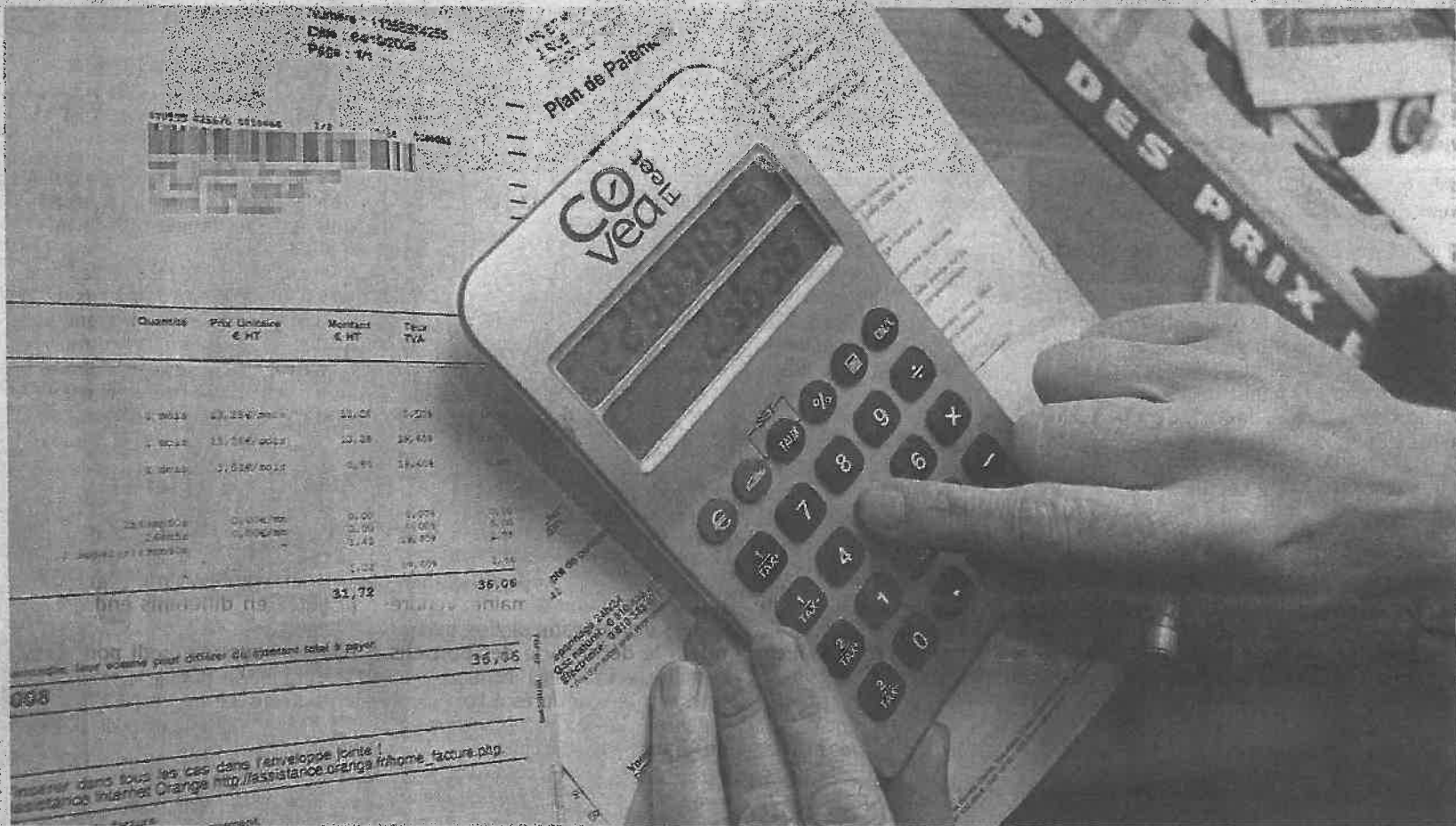


Cette Sarthoise a contracté un jour un crédit. Puis d'autres, pour rembourser des intérêts sans cesse croissants. Incapable de se sortir de l'engrenage, elle a mis fin à ses jours. Ses proches témoignent.



Le Mans, 2008. Beaucoup de personnes mettent le doigt dans l'engrenage du surendettement. Photo archives « Le Maine Libre », Hervé Petitbon

Nicolas FERNAND

nicolas.fernand@maine-libre.com

**J**e ne sais pas comment elle a plongé là-dedans. Aujourd'hui, j'ai tout perdu. Ma femme, mon boulot, ma maison.

« Elle imitait ma signature »

Pour cet homme d'une cinquantaine d'années, domicilié dans une petite commune aux alentours du Mans, tout a basculé un jour d'hiver, il y a quelques années. Avant de mettre fin à ses jours, son épouse a laissé une lettre : elle y avoue avoir un jour contracté un crédit, sans rien dire à personne. Pas une grosse somme, mais dans ce foyer aux revenus modestes, le remboursement des intérêts a vite posé problème. Alors, pour s'en sortir, cette Sarthoise a emprunté de nouveau, jusqu'à

contracter un nombre impressionnant de crédits, et à devenir très lourdement surendettée. « Elle imitait ma signature, et moi, je n'étais pas au courant de la situation. Elle a tout caché, elle n'osait sûrement pas m'en parler. En se suicidant, elle a pensé que toutes les dettes seraient annulées. Mais ça n'a pas été le cas. »

« On me ricanait au nez »

« Dès que ma mère est décédée, nous avons reçu des courriers d'huissiers », témoigne le fils aîné. Puis les sociétés de crédits se sont acharnées pour se faire rembourser des sommes colossales.

« Ça a été une catastrophe. J'étais harcelé au téléphone toute la journée. Dès le matin, à 8 heures, on me demandait à parler à madame, et ça continuait toute la journée. Quand j'expliquais qu'elle était décédée, on allait jusqu'à me dire que ce n'était pas vrai, que c'était une

blague. On me ricanait au nez, on me menaçait. Moi, j'allais pleurer dans ma cuisine. Je n'ai été tranquille que lorsque j'ai fini par être hospitalisé », témoigne le mari. Mais pendant son séjour à l'hôpital, les créanciers n'ont pas désarmé : c'est vers les enfants qu'ils se sont tournés. « Ils ont été jusqu'à récupérer mon numéro de portable », se souvient le fils.

« Nous n'avons plus de vie »

« C'est inimaginable ce qu'ils ont pu nous dire pour nous faire craquer. Ils sont d'une méchanceté incroyable. » Jour après jour, les courriers se sont multipliés, les huissiers sont venus frapper. « Mais il ne faut pas céder. Il ne faut pas payer », insiste le mari.

Aujourd'hui, le dossier de cette famille est entre les mains de M<sup>e</sup> Vanssteeger, avocate au Mans. « Certaines sociétés de crédits se sont désistées, mais il en reste pas mal à nous demander

de payer. Tout est pour l'instant bloqué, mais on ne va pas y échapper. Nous ne pouvons plus faire de projet. Nous n'avons plus de vie. »

Aujourd'hui, l'époux, le fils et le reste de la famille en veulent beaucoup à ces maisons de crédits. « Comment ils ont pu continuer à accorder des prêts ? À un moment, ils devaient tout arrêter. Mais au lieu de cela, ils l'ont laissé plonger, en sachant qu'elle ne pourrait pas s'en sortir. Elle a mis le doigt dans un engrenage. En cette période de fêtes, combien vont céder à la tentation de faire des crédits ? Il ne faut pourtant jamais commettre cette erreur, au risque de gâcher sa vie. »

À SAVOIR

De plus en plus de retraités concernés

Philippe Poumailloux est le représentant de l'Udaf 72 à la commission de surendettement de la Banque de France. S'il a constaté une légère régression en 2012 des dossiers traités, plus de 2 000 sont tout de même actuellement en cours dans le département. « Tout le monde peut être concerné. De ceux et celles qui vivent des minima sociaux à des gens gagnant 4 à 5 000 € », explique-t-il.

Certaines catégories sont néanmoins davantage touchées que d'autres : « Beaucoup de femmes seules, personnes très jeunes, mais aussi plus en plus de retraités, qui viennent en aide à leurs enfants, qui n'ont pas assez anticipé, ou qui sont victimes d'une faiblesse de la part de sociétés peu scrupuleuses. » Alors, pour éviter d'arriver à des situations catastrophiques, lui aussi insiste sur la nécessité d'agir vite, de demander de l'aide. La commission de surendettement peut proposer différentes solutions de l'étalement de la dette à son étagement dans les cas extrêmes.

« En général, on ne s'en sort pas tout seul »

M<sup>e</sup> Florence Vanssteeger est avocate au Mans. Parmi ses spécialités : les dossiers de surendettement. « Avec des gens ensevelis sous les crédits. Et le souci, c'est que bien souvent, les personnes concernées s'isolent. Leurs vies basculent. L'enlèvement peut mener à la rue, ou au suicide. » En septembre 2011, par exemple, le surendettement a été retenu comme étant la cause d'un autre drame : un double infanticide. Une Mancelle a voulu se suicider avec ses deux enfants dans sa voiture en Bretagne.

« Il faut savoir qu'en général, on ne s'en sort pas seul. Il est donc important de contacter très vite un avocat ou une association de consommateurs. Car tout un arsenal légal existe. »

En théorie, les sociétés de crédit sont censées ne pas faire tout et n'importe quoi. « Elles doivent respecter des prescriptions légales très précises », insiste M<sup>e</sup> Vanssteeger. « Mais bien souvent,

elles oublient de le faire. » Ainsi, mentions inexactes dans les publicités, offres peu claires, en caractères trop petits, écrites de façon peu compréhensible, clauses abusives, taux effectif global présenté de façon trompeuse « méritent analyse. » C'est ce que décortique un avocat pour contester la légalité de ces contrats de crédits. « Les situations sont souvent réversibles. Le plus souvent, nous parvenons à faire sauter les taux d'intérêts. » Sachant que souvent, ceux-ci atteignent environ 20 % !

« Il y a aussi, ou cumulativement, la possibilité de déposer un dossier à la commission de surendettement à la Banque de France », explique M<sup>e</sup> Vanssteeger. « Maintenant, pour éviter ces drames, c'est en amont qu'il faut agir. En 2011, une loi censée informer et protéger a été votée, mais le législateur n'a pas été au bout. L'idéal serait comme en Belgique d'instaurer un carnet de



M<sup>e</sup> Vanssteeger : « Les situations sont souvent réversibles », à condition d'agir vite.

crédit, obligeant les sociétés de crédits à se renseigner sur la situation des uns et des autres avant de leur prêter de l'argent. »

N. F.